

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 septembre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2188)

Tombé

AMENDEMENT

N ° 1009

présenté par

M. Demilly, M. Pancher, M. Reynier et M. Tuaiwa

ARTICLE 4

Compléter l'alinéa 3 par les mots :

« et à haute valeur environnementale ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'exemplarité énergétique est une dimension de la performance d'une construction dans le cadre de la consommation énergétique. Il est opportun que l'État donne aussi l'exemple sur la performance environnementale.